

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 59 (1921)  
**Heft:** 41

**Artikel:** Pè cllia l'exposechon  
**Autor:** Marc  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-216707>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la  
PUBLICITAS  
Société Anonyme Suisse de Publicité  
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

## ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



## PÈ CLLIA L'EXPOSECHON

**L**a dan botsi cllia l'exposechon. Et que l'ein a z'u dâi trop de dzein que sant veginâte pè clli Lozena. Sant veginâte vère tote lè balle z'affère que lâi avâi, et l'ein avâi prau matâtre. Peinsâ-vo vâi : de tote lè sorte de bite, dâi mäellio, dâi modze, dâi muton, dâi bocan — eh vâi! dâi bocan, dâi tsevau, dâi soûlon, tant qu'à dâi dzemelhie.

On régent de pè lo Gros de Vaud, que l'ein a rognon dau canton, avâi amenâ ti sè z'ecouli po vère clliau dzenelhie. Et lè z'ecouli l'avant tot pliein de dzoûio à reluquâ clliau z'ozî de *basse-cour*, quemet se desâi lo lâvro que l'avant marquâ lo nom de ti lè propriétéro, et que lâi diant lo *catalogue*. Faillâi vère quemet l'âovressant lau get et lau mor po mî pouâi vouâiti. L'êtai onna veretâllia fita et tote clliau bite à duve piaute l'avant betâ po clliau mousse lau pe bieu z'haillon, lau plionne naire, biliante, dzauna quemet dâi fliau de pesseinlhî, biliuve quemet l'orveau, grise quemet 'na barba de vilhio michenêro. Lè z'ene l'avant dâi piaute asse grante que dâi z'atte de rati, âo bin l'étant tant basse et tant grasse qu'on arâi djurâ onna tiudra abetcha su duve tsambe de gremelieta. Dâi plionne, lè z'ene iô la man l'arâi pu lequâ, dâi z'autre tellameint mècliâie, tserpenâie, eimboulâie, eintourgonâie, frejâ, que la balla-mière à Metsi, quand l'êtai ein colère n'arâi pas étâ pî. Et pu dâi ganto asse gros que dâi poliein, dâi pindzon à vo bâilli la fam, tant lau tsè faillâi veni l'iguie âi potte. Lè z'einfant sè regalavant de tot cein.

Lo régent lau z'espâlliquâ bin adrâi tot. Lau recordâi tote clliau bite âo tot fin que lè plie toupin l'arant comprâ. Lâi avâi mimameint dastrâi de clliau coo que sé gardâvant po sè tsouyi dâi robâre et dâi larro et que lâi diant la *Sécuritas*, que l'accutâvant et que coudhivant comprendre oquie. Principalameint on grand rodzo que petit-goutâve quas auvou le boune parole âo régent. Stisse, po fini, dit dinse âi z'ecouli :

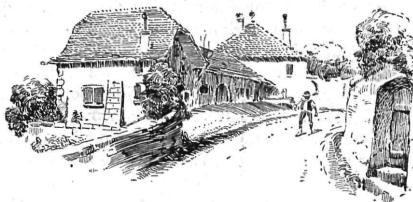
— Rappelez-vous, mes amis, que ces poules appartiennent à la famille des *Gallinacés*.

Adan, lo grand rodzo tire on boquetnet lo régent pè sa mandze et lâi fâ ein catson :

— Estiusâ mè bin, monsu, mâ clliau dzenelhie ne sant pas à la famille que vo dite, ie sant à mon cousin David Tétuz de Biman !

Marc à Louis, du Conteur.

**L'Horaire du Major Davel.** — Pour un rien, et n'étais la crainte de peiner les éditeurs d'autres horaires, qui ont aussi leurs qualités et leurs fidèles acheteurs, nous dirions que celui du « Major Davel » est le premier des horaires. On ne saurait que lui reprocher. Il est de format très commode, il contient tous les renseignements que l'on peut désirer et disposés de façon fort claire, de là, grandes facilités et rapidité de consultation. Essayez l'heure du « Major Davel ».



## SOUVENIRS DE « CHEZ NOUS »

**C**HEZ NOUS, c'est ce village à flanc de montagne où le destin me fit naître l'année de la « grosse grêle » (1855). Bien entendu, cette grosse grêle, je ne l'ai pas vue, n'ayant pas, au moment de sa chute, ouvert l'œil à la lumière. Mais on m'en a beaucoup parlé de ces grêlons comme des œufs, de ces vitres brisées, de ces têtes blessées, de ces dégâts irréparables aux récoltes. J'ai bien connu aussi la Catherine à Bénédicte du Chaumoz; une bonne allemande qui crut alors à la fin du monde et qui criait à tue tête, plus fort que la tempête :

— Pénélik ! Pénélik ! saufons-nous fite au fillage pour mourir tousse ensemble.

Ce quartier du Chaumoz, assez isolé, au-dessus de l'étang de la Raisse, ne comptait guère que quatre maisons. Celle de Bénédicte, qui abrita longtemps le « Gentiany » et ses alambics; celle où le Barbillon et sa Barbillonne élevèrent péniblement leur nombreuse famille; une troisième qui changea souvent d'habitants et enfin la petite maison « à Lunet » qui mérite une mention. C'est elle qui fut, à un moment donné, le « fort Chabrol » de Chez Nous.

C Lunet avait le gosier bien percé et la langue bien pendue. Il lui arrivait d'abuser de l'un et de l'autre. Témoin ce jour qu'il insulta gravement la Municipalité « dans l'exercice de ses fonctions ». Celle-ci, se basant sur un article de loi (peut-être aboli dès lors ?), décida l'arrestation du coupable et leva quatre fantassins qui, armés de pied en cape, se présentèrent devant la petite maison du Chaumoz. Mais, bernique ! la porte et les fenêtres étaient bien fermées. Lunet se gaudissait de la force armée. Le syndic se présenta à son tour et répéta plusieurs fois d'un ton sentencieux :

— Au nom de la loi, ouvre !

Rien ne s'ouvrit. La situation passa au comique lorsque le syndic déclara en sourdine :

— Né pa lo drai de férè chauta la porta; mé faudrai on mandat daô dudu.

Chacun comprit que la loi ne serait pas la plus forte; jusqu'au soir, les troupes montèrent la garde; les gamins, dont j'étais, s'en donnèrent à cœur joie, pendant que, de l'autre côté du jardin, les grenouilles de l'étang coassaient bêtement. Quand la nuit fut venue, les bâdauds et les gamins disparus, le siège fut levé sans tambour ni trompette... et sans gloire non plus.

L'étang de la Raisse fournissait primitivement l'eau nécessaire à faire marcher une scie communale établie dans un grand bâtiment d'un quartier inférieur. Puis la scie fut abandonnée devant la marche du progrès; le nom, seul, resta au bâtiment occupé par diverses pauvres familles : c'étaient la « Manchote », « David Baptiste », qui était borgne; le grand « Genton », et sa toute petite femme, et surtout « Jaques le Tailleur ». Une figure inoubliable, celle de ce Jacques qui nous a fait trembler si souvent. Cerveau

fâlé, il ne pouvait souffrir les enfants : nos cris l'exaspéraient et le moindre coup de sifflet le jetait dans une rage folle; il nous lançait alors des pierres avec une violence dangereuse et s'il parvenait à se saisir de l'un de nous, celui-ci passait un mauvais quart d'heure. Malheureusement, nous trouvions du plaisir à le taquiner; « cet âge est sans pitié ». Ce n'est que plus tard que j'ai vu en cet homme une victime de l'hérédité alcoolique et que, sincèrement, je l'ai plaint.

Sur une des faces de la Raisse, on avait établi la forge de commune qui donne son nom au quartier. C'est là que trônaît et bégayait « Bré... Bré... Bréchon », fort à l'ouvrage et fort aussi à la pinte voisine. Le quartier se complétait par la « Mécanique » à battre, où nous allions admirer la machine à vapeur, une merveille pour ce temps, et d'où on nous expédiait promptement par crainte d'accident.

Un troisième quartier beaucoup plus bas encore, c'était l'Epine. Comme au Chaumoz, trois ou quatre maisons de pauvres gens. La plus éloignée était celle du tisserand. Là venaient les matrones du village « ourdir » ces belles pièces de toile dont elles étaient fières et dont le fil les avait déjà beaucoup occupées. Là les enfants, quelque peu curieux, aimaient à étudier le métier du tisserand et les combinaisons multiples qui permettaient de fabriquer la toile ordinaire, le triège, le nappage, etc. Je pouvais passer longtemps à voir courir la navette et frapper le balancier qui serrait les fils de la trame, à deviner la manœuvre des pieds du tisserand ou à regarder la tisserande qui préparait les canettes.

Un peu plus haut vivait une famille qui me rappelle surtout la puissance du sobriquet au village. Il y avait là un garçon un peu plus âgé que moi. Un jour, arrive en classe un enfant chargé de « demander congé pour Niaffet ».

— Mais qui est-ce, Niaffet ? fait le régent.

— Celui à la Niaffe.

— Et qui est-ce, la Niaffe ?

— C'est la mère à Niaffet.

Il n'en put pas tirer autre chose et nous-mêmes n'en savions pas davantage; nous ne connaissions pas d'autre nom à ces gens.

En remontant de l'Epine vers le gros du village, voici, à droite, la grosse maison du « Petit Alexandre » et sa machine à battre. Celle-ci avait d'abord été mobile, au service d'un groupement coopératif; mais certaines difficultés avaient fini par dépitier le plus grand nombre; la machine avait été surnommée la « Repentance » et le Petit Alexandre en était devenu seul propriétaire. C'était un manège que faisaient mouvoir trois chevaux attelés au bout de longues « palanches ». Dans les moments où elle ne fonctionnait pas, nous nous arrangions, nous gamins, pour enlever certaine roue, et, nous juchant sur les palanches, l'un de nous poussant, nous joutions au carrousel avec un entraînement endiablé. Mais parfois aussi, au moment le plus inattendu, nous étions chassés à coup de fouet, quitte à revenir ensuite, comme les moineaux.

Le Petit Alexandre avait aussi sa « Grise », une brave jument connue bien loin à la ronde : il suffisait que son maître se coiffât de casque à plumes des dragons d'alors et acrochât à sa ceinture le long bancal pour que la brave bête piaffât d'impatience, et le moindre coup de clairon la galvanisait, si bien que vous l'aurez crue de dix ans plus jeune.

(A suivre.)

Samin.